

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

POLITIQUE D'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT



INTRODUCTION :
DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION EUROPÉEN, DE NOUVELLES RÈGLES
SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DURABLES ET
AUX RISQUES DE DURABILITÉ SONT APPLIQUÉES.

SOMMAIRE



1	INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT	1
<hr/>		
2	GESTION DES RISQUES ET SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES	2
2.1	IDENTIFICATION DES RISQUES	2
2.2	ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »	3
2.3	ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION	4
2.4	IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS	4
<hr/>		
3	GESTION DES RISQUES LIÉS A L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ	5

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Les risques de durabilité sont pris en compte dans le cadre de la stratégie ESG-Climat et dans les décisions d'investissement de Predica. Par risque de durabilité, nous entendons tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement.

Depuis 2016, Crédit Agricole Assurances intègre des facteurs Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances est déployée dans toutes les compagnies françaises du groupe Crédit Agricole Assurances dont Predica et la plupart des filiales internationales et comporte des objectifs et résultats mesurables relatifs au risque induit par le changement climatique, pour application à la gestion des placements des fonds euros et des fonds propres.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique et les secteurs répondant aux besoins fondamentaux de la population : la nourrir, la loger, la soigner et lui apporter les services essentiels. Ceci lui permet également de contribuer en partie aux Objectifs de Développement Durable⁽¹⁾ (ODD).

La Direction des Investissements du groupe Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance du groupe dont Predica. Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui prend en compte des enjeux ESG-Climat. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en œuvre dans les fonds euros. Dans le cadre de cette mise en œuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurances, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement...). De plus, elle gère directement une partie des actifs notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de politique ESG-Climat, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers (gestion des risques et des opportunités). Elle veille à la cohérence des approches retenues entre les actifs gérés par le groupe Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

PROCESS DE SÉLECTION



(1) Détail sur le site : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

GESTION DES RISQUES ET SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES

2.1 IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, Predica mesure l'importance du changement climatique sur son activité. Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte des risques climats et ESG. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La politique ESG sur les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- Ne pas investir dans des émetteurs ayant des pratiques inacceptables.
- Ne pas investir dans des pratiques, qui, si elles ne sont pas inacceptables, font pour autant naître des risques extra-financiers et financiers significatifs : c'est la sélection ESG.

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux de nos actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG-Climat nous apparaît trop important, nous n'investissons pas. Cela peut être le cas notamment dans la prise en compte des événements extrêmes liés au changement climatique.

Une controverse peut apparaître pour une entreprise que nous détenons en portefeuille. Nous identifions la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne nous semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu.

Quant au changement climatique nécessitant des initiatives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, des risques climat ont été identifiés :

- L'augmentation du coût du risque lié à l'augmentation des risques climatiques affectant les clients, en l'occurrence, sur les produits d'assurances dommages.
- Le coût des impacts physiques des catastrophes climatiques.
- Les risques de transition.

RISQUES PHYSIQUES

Risques aigus :

Accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations...).

Risques chroniques :

Hausse du niveau des mers et des océans, des températures.

RISQUES DE TRANSITION

Risques de marché :

Changement de comportement des consommateurs (demande de biens et service réduite en conséquence du changement de préférence des consommateurs).

Augmentation des coûts de production liée à l'évolution des prix (énergie...), réévaluation de la valeur des actifs (réserves hydrocarbures, immobilier...).

Risques technologiques/politiques :

Coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions.

Risques de réputation :

Changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (ex énergies fossiles).

Pour appréhender ces risques physiques et de transition, des mesures peuvent être prises telles que le développement de produits d'assurances liés aux aléas climatiques permettant aux assurés de réduire leurs risques, la poursuite des financements de la transition énergétique, des technologies vertes.

2.2 ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques.

En tant qu'investisseur, le principal risque de Predica est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent exposer à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique.

ACTIFS

ANALYSE DE RISQUE

Emetteurs publics

Le risque physique de changement climatique a des impacts peu significatifs sur les dettes souveraines et assimilées.

Corporates

Les investissements sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique.

Immobilier

Les bureaux, notamment détenus en direct, sont principalement parisiens.

Trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous-sol « anciennes carrières » et « Gypse antéludien ».

De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.

Concernant le patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon, sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.

Infrastructures

Sur nos investissements d'actifs d'infrastructures de production d'énergies, la plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement...). L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».

Sur un de nos partenariats en France, le parc existant et le positionnement probable du pipeline tient compte des couloirs de vent et des zones d'ensoleillement.

Certains parcs éoliens concentrés notamment dans la région administrative Hauts-de-France qui incluent le Pas-de-Calais et la Somme. Les dossiers départementaux des risques majeurs nous permettent d'être informés des risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés : risques naturels et risques technologiques liés à l'activité humaine. Dans cette région, les risques naturels identifiés sont les mouvements de terrain, les inondations, le risque littoral (érosion, affaissement de falaises, submersions marines) et les tempêtes (entre novembre et février).

Infrastructures (suite)

En l'occurrence, dans le Pas-de-Calais, les mouvements de terrain peuvent être dus à la présence de cavités souterraines (naturelles ou non hors exploitations minières), de faille et d'argile. Les inondations se produisant par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de la nappe phréatique sont évalués et gérés par la mise en place d'un plan de prévention des risques inondation.

Quant au risque sismique identifié, ce département est à la fois classé en zone d'aléa de niveau 1 (très faible), en zone d'aléa 2 (faible) et pour quelques rares communes en zone d'aléa de niveau 3 (modéré).

Il y a également les risques miniers (zones identifiées, évaluées et cartographiées des anciennes concessions minières) et les risques technologiques qui concernent notamment le transport des matières dangereuses. La réduction de la vulnérabilité face à ces risques identifiés représente un enjeu économique et de sécurité publique.

2.3 ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Plusieurs approches permettent d'identifier les risques de transition notamment la mesure de l'empreinte carbone. Nous utilisons deux méthodologies notamment l'approche Top-down de CA CIB (SAFE ex-P9XCA).

Les investissements de Predica sont principalement réalisés en Europe et l'énergie est le macro-secteur économique de nos portefeuilles le plus émissif en gaz à effet de serre en absolu (empreinte carbone du portefeuille de 85 Tq CO²/million euros investi).

Il en résulte une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs. Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques. Pour le secteur de l'énergie, les investissements de Predica principalement en France sont les moins contributeurs à l'intensité carbone du secteur.

Il convient donc d'être extrêmement sélectif dans le choix des émetteurs sur lesquels investir. L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole et notamment celle de la politique charbon permettra de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les actifs immobiliers, les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisations et certifications environnementales.

2.4 IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Nos principales opportunités en tant qu'investisseur institutionnel peuvent se résumer par le financement de projets d'énergies renouvelables, le financement d'entreprises innovantes dans la Transition Énergétique, les investissements en obligations vertes, les investissements en sustainability linked loans le financement d'infrastructures de transition, les investissements immobiliers à haute efficacité énergétique, les investissements en dettes immobilière à certification environnementale (coûts moindres en consommation d'énergie générant un impact environnemental positif), les investissements en fonds de dettes finançant des projets verts.

3

GESTION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans ce contexte de crise sanitaire et de priorité donnée aux thématiques du climat et de la transition énergétique, la biodiversité reste un enjeu important. La préservation et la restauration de la biodiversité est de la responsabilité des entreprises dont les activités peuvent nuire aux écosystèmes naturels.

La TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures), dans ses premières recommandations techniques, identifie 3 grandes catégories de risques :

- Risques physiques : risques aigus (par exemple, les catastrophes naturelles exacerbées par la perte de la protection de la nature, entraînant des coûts liés des dommages) et risques physiques (dus à la perte de services écosystémiques).
- Risques de transition : ces risques sont liés aux changements politiques et juridiques, technologiques, de réputation ou de marché.
- Risques systémiques : ces risques sont liés à la stabilité financière de façon plus générale : effondrement des écosystèmes naturels, risques agrégés, effet de contagion.

Dans l'évaluation de nos actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte notamment dans la dimension environnementale.

Ainsi chaque émetteur est analysé sur la manière dont il mesure et traite son impact aussi bien négatif que positif sur la biodiversité.

Cinq secteurs principaux ont été identifiés comme les plus à risques : l'énergie, l'industrie (notamment les infrastructures), les matériaux (dont construction, gaz et chimie), les biens de consommation non essentiels (dont l'industrie automobile), et l'immobilier.

Sur le portefeuille considéré, on considère qu'un secteur est très impactant ou dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou dépendance sur la nature.

IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

Des risques aigus :

Phénomène naturel violent (tempête, inondation, ...) en lien avec le changement climatique entraînant des disruptions :

- Dans les travaux, dans les flux de transport et marchandises et dans la continuité l'approvisionnement en eau et énergie.
- Dans la production et la distribution d'énergie (dégradation d'infrastructure de production ou de transport d'énergie).
- Dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation (augmentation des difficultés de refroidissement centrales, baisse de rendement de l'hydroélectricité).
- Des dégradations des bâtis et de la continuité.

IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION

Des risques de marchés :

- Clients considérant de plus en plus la limitation des impacts environnementaux dans leurs choix (l'avion est particulièrement surexposé à ces risques mais également les collectivités commanditaires d'infrastructures).
- Consommateurs, clients choisissant des diminuer leur consommation énergétique carbonée.
- Instabilité politique entraînant des augmentations de prix des matières premières (exemple : pétrole et gaz russe).
- Impacts très fort amonts avec le secteur agricole (alimentation animale et déforestation, pollution, ...) exposant à des fluctuations de la demande liée aux produits carnés et issus de certains types de cultures.
- La protection d'espaces naturels influant la disponibilité des ressources, les actifs sont exposés à des changements de marchés causé par la variation de la demande du fait de la fluctuation des prix.
- Clients/communes souhaitant des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et moins consommateurs d'eau.

IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES (suite)

Des risques chroniques :

- Sécheresse et érosion des sols notamment entraînant des perturbations dans l’approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation.
- Pénuries de métaux pour le éoliennes et les panneaux photovoltaïque (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme).
- Raréfaction ou baisse de la qualité de certains approvisionnements pouvant conduire à une hausse des prix des matières premières.
- Diminution de disponibilité de métaux (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme) ou du sable (hausse de prix et baisse de la qualité).

IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION (suite)

Des risques de marchés (suite) :

- Clients/communes souhaitant atténuer l’impact des pesticides engendrant des pollutions nécessitant des types de gestion adaptées ou la mise en place de labels.
- Clients/communes devant lutter contre les espèces exotiques envahissantes nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

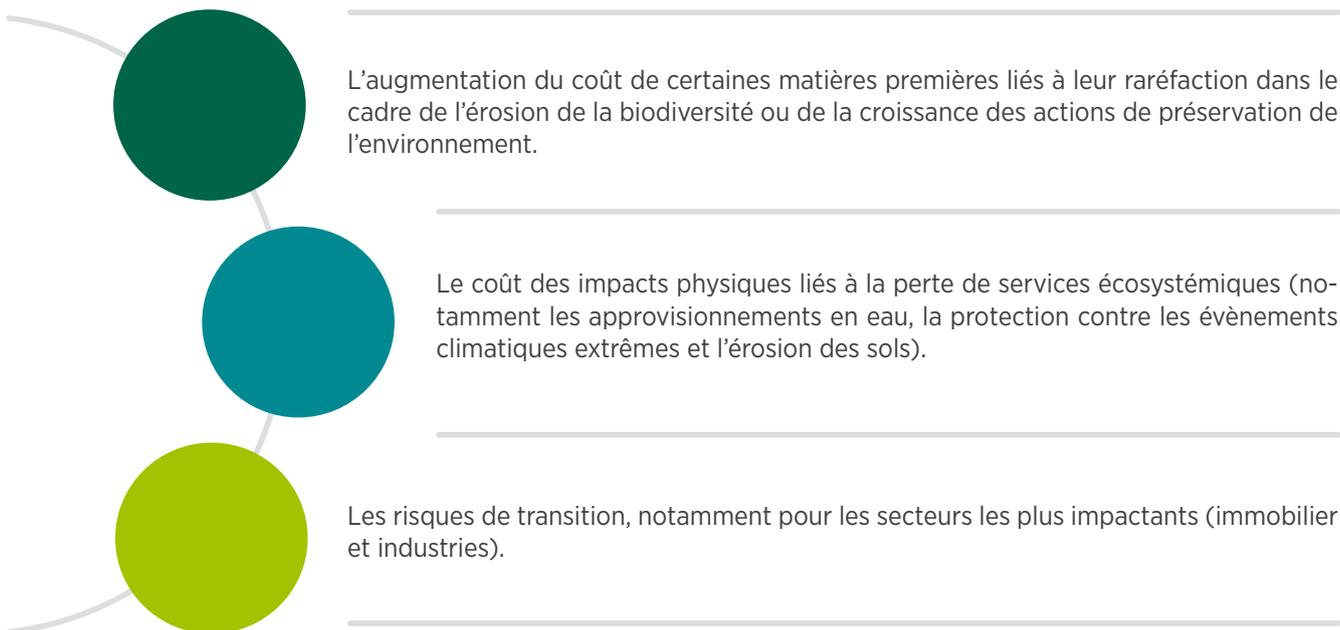
Des risques de réputation :

- Les impacts très fort sur le changement d’usage, fragmentation, perméabilisation des sols et les pollutions peuvent générer des conflits d’usage et mobilisations citoyennes.
- Les impacts très fort sur le changement d’usage des sols des infrastructures, les émissions de CO² et de polluants atmosphérique des projets peuvent générer des conflits d’usage et des mobilisations citoyennes.
- Dégradation des sols, pollution de l’eau et des sols en lien avec les batteries de l’industrie automobile, en lien avec l’exploitation de certaines ressources (sable, cuivre, bois) pouvant conduire à des boycotts ou des mouvements citoyens, affectant la demande.
- Impacts de l’agriculture intensive en amont de la production de biocarburants ou d’aliments (huile de palme, alimentation animale) pour la restauration.

Des risques politiques et juridiques :

- L’accès aux espaces et la préservation des espaces dans le cadre de projets d’infrastructures linéaires (renforcement des diagnostic environnementaux et mesures de compensation)
- L’encadrement de ces impacts, la protection d’espaces naturels diminuant l’accès à certaines ressources, comme le sable et générant des pénuries, hausse des prix, et une baisse de la qualité.
- L’évolution de la réglementation visant à favoriser le renouvelable et décarboner la production énergétique.
- L’évolution des réglementations sur l’utilisation de carburant (fossiles, biocarburants, ...) génère des risques importants de conformité notamment pour le secteur automobile ; les réglementations sur les espaces naturels protégés (exposent à des risques de baisse d’accès aux ressources, hausses des coûts).
- Augmentation des exigences sur les normes des bâtiments, particulièrement en lien avec la lutte contre le changement climatique.
- Renforcement de régulations sur les espaces naturels protégés et la lutte contre l’artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes et la pollution (pesticide pour la gestion des espaces verts).
- Augmentation des exigences de tri et de gestion des déchets.

Predica a identifié certains enjeux (changement climatique, certaines pollutions, pertinence des labélisations sur l'immobilier...) et accompagne certains acteurs vers une meilleure protection de la biodiversité. Les risques liés à la biodiversité identifiés sont les suivants :



La revue ESG actuelle permet aujourd'hui de prendre en compte certains impacts et dépendances vis à vis de la biodiversité (par exemple la participation au changement climatique, les pollutions, ou encore les consommations d'eau). Toutefois, suite à cette première analyse d'empreinte biodiversité, de nouveaux risques ont été identifiés et Predica s'attachera dans les prochaines années à construire une stratégie biodiversité et notamment mettre à jour ses critères ESG pour traiter ces nouveaux risques.

